

25 janvier 2011

**11.104**  
ad 11.001

## **Postulat du groupe UDC**

### **Réduire la dotation en personnel de l'Etat**

Selon le rapport 11.001, l'Etat de Neuchâtel a une dotation en personnel d'environ 2350 équivalents plein-temps (EPT) à fin 2008. Pour assainir durablement les finances cantonales, une réforme structurelle est indispensable. Tout le monde, y compris le Conseil d'Etat semble le dire. Pour le faire, cela passe inéluctablement par une réduction du personnel émergeant au budget de l'Etat.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier toutes les voies et moyens pour diminuer la dotation en personnel de 10%, d'ici fin 2015. La référence pour la diminution doit être la dotation en EPT au 31 décembre 2010. Les établissements et les institutions aujourd'hui déjà autonomisés et ceux qui pourraient l'être à l'avenir seront aussi intégrés dans l'étude. Elle analysera en priorité la non-compensation des postes laissés vacants par les départs à la retraite et les départs liés à ces changements d'employeur, ainsi que les possibilités d'encourager la mobilité interne en fonction des besoins des différents services.

Signataires: R. Clottu et W. Willener.